

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ARTHUR FONTAINE

## **Rapport au ministre du Travail et de la Prévoyance sociale sur le mouvement de la population de la France en 1906**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 48 (1907), p. 396-403

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1907\\_\\_48\\_\\_396\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1907__48__396_0)

© Société de statistique de Paris, 1907, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III

#### RAPPORT AU MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

##### SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1906

*Paris, le 15 novembre 1907.*

**MONSIEUR LE MINISTRE,**

Durant l'année 1906, la balance des naissances et des décès se solde par un excédent de 26 651 naissances, inférieur d'un quart environ à celui de 1905 : 37 120. La diminution de cet excédent, par rapport à l'année précédente, est due surtout à l'accroissement du

nombre des décès, lequel est, en 1906, supérieur de 10 025 unités à celui de 1905 ; le nombre des naissances ne s'est abaissé que de 444 unités.

En 1906, l'accroissement proportionnel de la population, calculé par rapport au chiffre de la population légale d'après le recensement du 4 mars 1906, n'est que de 0,07 %; taux inférieur à ceux des années précédentes : 0,10 en 1905, 0,15 en 1904 et 0,19 en 1903 ; ces derniers étaient calculés par rapport à la population légale d'après le recensement de 1901.

D'après les tableaux annexés au présent rapport, on constate que 45 départements ont fourni des excédents de décès en 1906 ; il y en avait 44 en 1905 et seulement 36 en 1904 et 1903.

Par rapport à 1905, il y a diminution du nombre des naissances dans 44 départements. Parmi ceux où cette diminution atteint les plus fortes valeurs absolues sont : Ille-et-Vilaine, 649 naissances en moins ; Nord, 472 ; Morbihan, 438 ; Manche, 432 ; Corse, 345 ; Pas-de-Calais, 316 ; Somme, 303 ; Côtes-du-Nord, 302 ; Hérault, 282.

Parmi les 43 départements où l'on a enregistré plus de naissances en 1906 qu'en 1905, ceux où l'augmentation est la plus élevée sont : Seine, 1 210 naissances en plus ; Meurthe-et-Moselle, 598 ; Bouches-du-Rhône, 494 ; Alpes-Maritimes, 493 ; Maine-et-Loire, 324 ; Aisne, 294.

L'augmentation du nombre des décès par rapport à 1905 s'étend à 51 départements, parmi lesquels sont :

Bouches-du-Rhône, avec 1 610 décès en plus ; Gironde, 1 369 ; Rhône, 1 191 ; Pas-de-Calais, 1 159 ; Seine, 1 098 ; Vendée, 850 ; Dordogne, 810 ; Seine-Inférieure, 730 ; Loire-Inférieure, 706 ; Charente-Inférieure, 615 ; Ardèche, 612.

Parmi les 36 départements où le nombre des décès a été moindre en 1906 qu'en 1905, ceux où la diminution atteint les plus grandes valeurs absolues sont :

Morbihan, 1 068 décès en moins ; Aisne, 663 ; Marne, 652 ; Somme, 469 ; Isère, 426 ; Haute-Vienne, 397.

Si l'on classe les départements suivant la valeur relative de l'excédent des naissances par rapport au chiffre de population légale, ceux qui fournissent les proportions les plus élevées sont :

Finistère, 0,98 pour 100 habitants ; Pas-de-Calais, 0,97 ; Morbihan, 0,79 ; Haute-Vienne, 0,67 ; Nord, 0,62 ; Landes, 0,48 ; territoire de Belfort, 0,47 ; Vendée, 0,46 ; Lozère, 0,45 ; Côtes-du-Nord, 0,44 ; Corse, 0,43 ; Corrèze, 0,42.

Les départements où l'excédent des décès rapporté au chiffre de population légale atteint les valeurs les plus fortes sont : Lot, 0,74 pour 100 habitants ; Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, 0,61 ; Gers, 0,56 ; Haute-Garonne, 0,55 ; Orne, 0,49 ; Côte-d'Or, Haute-Marne, 0,41 ; Aube, Yonne, 0,39 ; Vaucluse, 0,38. Ce sont à très peu près les mêmes départements que les années précédentes.

En résumé, l'excédent des naissances, 0,07 %, est descendu, en 1906, à un taux inférieur à celui de l'année précédente ; rappelons que cette diminution provient pour une part du changement du chiffre de population servant de base au calcul : l'excédent de naissances en 1905 ayant été rapporté au chiffre légal de la population d'après le dénombrement de 1901 ; tandis que, pour 1906, on a pu utiliser le chiffre de population constaté au recensement du 4 mars de la même année.

Le taux obtenu en 1905 : 0,10 % était lui-même plus faible que celui de 1904 : 0,15 et que la moyenne : 0,20 des années 1901 à 1903.

La situation du pays au point de vue de l'accroissement de sa population est donc toujours peu satisfaisante surtout si l'on compare les résultats enregistrés en France à ceux que l'on observe pour les principaux États de l'Europe figurant au tableau ci-après.

**Excédent annuel moyen des naissances sur les décès pour 10 000 habitants**

PÉRIODES	FRANCE	EMPIRE ALLEMAND	AUTRICHE	HONGRIE	BELGIQUE	ANGLETERRE	PAYS-BAS	ITALIE	NORVÈGE	SUÈDE
1821-1825. . . . .	67	»	»	»	»	»	»	»	150	137
1826-1830. . . . .	50	»	»	»	»	»	»	»	139	81
1831-1835. . . . .	36	»	»	»	69	»	»	»	111	93
1836-1840. . . . .	48	»	74	»	85	»	»	»	78	81
1841-1845. . . . .	54	106	96	»	94	109	105	»	130	111
1846-1850. . . . .	28	81	6	»	38	95	33	»	121	99
1851-1855. . . . .	20	74	23	»	70	112	89	»	152	101
1856-1860. . . . .	28	104	100	»	87	126	65	»	165	120
1861-1865. . . . .	38	109	89	»	90	125	106	»	133	134
1866-1870. . . . .	15	98	70	»	62	129	101	66	125	92
1871-1875. . . . .	5	107	67	»	92	135	106	64	127	124
1876-1880. . . . .	29	131	82	77	102	146	135	75	151	120
1881-1885. . . . .	25	113	79	116	102	141	134	106	140	119
1886-1890. . . . .	11	121	88	115	91	125	131	103	138	121
1891-1895. . . . .	1	130	95	98	88	118	133	105	135	108
1896-1900. . . . .	13	147	116	115	109	115	150	110	146	108
1901-1905. . . . .	18	149	121	110	107	121	155	106	144	108

NOTA. — Les nombres de la dernière ligne se rapportent ; pour l'Autriche aux années 1901-1903 ; pour la Suède et la Norvège aux années 1901-1904.

Nous passerons maintenant en revue les relevés de l'état civil pour les mariages, divorces, naissances et décès, en donnant quelques détails sur les chiffres contenus dans les tableaux annexés au présent rapport.

*Mariages et divorces.* — On a enregistré 306 487 mariages en 1906, c'est le chiffre le plus élevé qui ait été constaté depuis 1872 et 1873 ; par rapport au chiffre de 1905 : 302 623, l'augmentation est de 3 864 mariages.

La proportion des nouveaux mariés calculée par rapport au chiffre de la population légale d'après le recensement de 1906 s'élève à 1,56 %, supérieure à celle de 1905 : 1,55 et de 1904 : 1,53.

Par rapport à 1905, le nombre des mariages n'a diminué que dans 35 départements ; les plus fortes diminutions ont été constatées dans les Côtes-du-Nord, 247 mariages en moins ; le Morbihan, 221 ; la Haute-Savoie, 159. Parmi les départements où le nombre des mariages a le plus augmenté se classent : Seine, 1 682 mariages en plus ; Pas-de-Calais, 455 ; Seine-et-Oise, 323 ; Seine-et-Marne, 220 ; Maine-et-Loire, 192 ; Finistère, 184.

Les départements où la proportion des nouveaux mariés pour 100 habitants atteint les plus fortes valeurs sont : Seine, 1,97 % ; Nord, 1,76 ; Pas-de-Calais, 1,69 ; Haute-Vienne, 1,68 ; Corrèze, Finistère, Loire, 1,64 ; Ille-et-Vilaine, Marne, 1,63 ; Seine-Inférieure, 1,62 ; Aisne, Dordogne, 1,61 ; Ardennes, Pyrénées-Orientales, 1,60.

Les départements où cette proportion est la plus faible sont : Corse, 1,13 % ; Hautes-Alpes, 1,23 ; Basses-Alpes, 1,25 ; Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, 1,30 ; Haute-Savoie, 1,31 ; Alpes-Maritimes, 1,32 ; Puy-de-Dôme, Savoie, 1,34 ; Meuse, Basses-Pyrénées, 1,35.

Le nombre des divorces transcrits sur les registres de l'état civil continue à augmenter : 10 573 en 1906, au lieu de 10 019 en 1905, 9 860 en 1904 et 8 919 en 1903.

*Naissances.* — En 1906, on a enregistré la naissance de 806 847 enfants vivants au moment de la déclaration ; il y a eu, en outre, 37 326 mort-nés ou enfants morts avant la déclaration de naissance, soit au total 844 173 naissances. Par rapport à la population légale recensée le 4 mars 1906, la proportion est de 2,16 %, chiffre inférieur à ceux des années précédentes qui étaient calculés par rapport à la population légale de 1901 ; 2,17 en 1905 ; 2,20 en 1904 ; 2,22 en 1903 ; 2,27 en 1902 ; 2,30 en 1901.

**TABLEAU I. — Mouvement de la population de la France pendant la période 1896-1906**

ANNÉES	MARIAGES	DIVORCES	ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS								MORT-NÉS ET ENFANTS morts avant la déclaration de naissance			DECÈS			ACCROISSEMENT OU DIMINUTION DE LA POPULATION		
			LÉGITIMES				ILLÉGITIMES				TOTAL	légitimes	illégitimes	TOTAL des mort-nés	Sexe masculin	Sexe féminin	TOTAL des décès	Excédent des naissances	Excédent des décès
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles									
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18					
1896	290 171	7 051	408 095	386 213	38 526	37 752	441 631	428 065	863 586	6 014	36 627	43 641	408 027	368 839	771 886	93 700	"		
1897	291 462	7 460	399 740	383 378	38 548	37 446	438 283	420 824	859 107	6 057	36 192	42 249	390 363	380 656	751 019	103 088	"		
1898	287 179	7 238	393 636	375 721	37 789	36 847	431 865	412 568	843 938	5 517	34 288	39 805	418 631	391 432	810 073	38 860	"		
1899	295 752	7 179	394 490	378 167	37 846	37 124	432 336	415 291	847 627	5 530	34 380	39 860	421 782	391 451	816 233	31 394	"		
1900	299 084	7 157	384 791	369 385	37 265	35 855	432 056	405 241	837 297	5 459	33 757	39 246	442 435	410 850	853 285	"	25 988		
1901	303 460	7 741	398 882	388 749	37 958	36 735	436 790	420 484	857 274	5 599	35 147	40 746	407 991	376 885	784 876	72 398	"		
1902	294 786	8 431	393 735	377 572	37 511	36 560	431 246	414 132	845 378	5 521	34 697	40 218	395 534	385 900	761 434	83 944	"		
1903	295 996	8 919	383 957	370 060	37 249	35 416	421 236	403 476	826 712	5 426	33 648	39 074	389 358	364 248	753 606	73 106	"		
1904	298 721	9 860	380 319	366 175	36 493	35 242	410 812	401 417	818 229	5 376	33 289	38 665	392 650	368 558	761 203	37 026	"		
1905	302 623	10 019	375 583	360 286	36 340	35 160	411 895	395 396	807 291	5 278	32 663	37 941	399 795	370 376	770 171	37 120	"		
Moyennes 1896-1905.	295 924	8 105	390 817	375 065	37 517	36 414	428 364	411 479	839 843	5 577	34 467	40 044	406 156	377 233	763 379	56 464	"		
1906	296 487	10 573	375 262	360 718	36 043	34 818	411 311	395 536	806 847	5 242	32 114	37 326	408 274	379 922	780 196	26 651	"		





Les 806 847 enfants déclarés vivants comprennent 444 344 garçons et 395 536 filles, soit 1 044 garçons pour 1 000 filles, proportion toujours à peu près invariable. Parmi les mort-nés, la proportion des garçons est plus élevée et moins constante : en 1906, on a enregistré 37 326 mort-nés, dont 21 507 garçons et 15 819 filles, soit 1 360 garçons pour 1 000 filles.

Parmi les 806 847 enfants déclarés vivants, 735 981 sont légitimes et 70 866 illégitimes.

Au total, le nombre des enfants déclarés vivants en 1906 est inférieur de 444 unités au nombre correspondant de 1905 et de 32 996 unités à la moyenne annuelle de la période décennale 1896-1905.

La proportion des enfants déclarés vivants par rapport à la population légale de 1906 est 2,06 pour cent habitants, au lieu de 2,07 en 1905, 2,10 en 1904, 2,12 en 1903, 2,17 en 1902 et 2,20 en 1901.

Les départements où le nombre des enfants déclarés vivants en 1906, rapporté à la population légale, atteint les valeurs les plus considérables sont : Finistère, 3 %; Pas-de-Calais, 2,85; Morbihan, 2,62; Côtes-du-Nord, 2,58; Seine-Inférieure, 2,56; Nord, Lozère, 2,40; Vosges, 2,36; Meurthe-et-Moselle, 2,35; Haute-Vienne, 2,32.

Les départements où cette proportion est restée la plus faible sont : Lot-et-Garonne, 1,47 %; Gers, 1,52; Yonne, 1,55; Haute-Garonne, 1,62; Tarn-et-Garonne, 1,63; Côte-d'Or, Gironde, Lot, 1,64; Puy-de-Dôme, 1,65; Nièvre, 1,68; Allier, 1,70.

On voit, d'après ces chiffres, que les départements à faible ou à forte natalité sont, à peu d'exceptions près, les mêmes que les années précédentes.

*Décès.* — On a enregistré 780 196 décès pendant l'année 1906. Ce nombre dépasse de 10 025 unités celui de 1905 : 770 174; il est inférieur de 3 183 unités à la moyenne annuelle de la période décennale 1896-1905.

Sur les 780 196 décédés, 406 274 étaient du sexe masculin; 373 922 du sexe féminin.

Le rapport du nombre des décédés au chiffre de la population légale, recensée le 4 mars 1906, est 1,99 %, contre 1,97 en 1905, 1,95 en 1904, 1,93 en 1903 et 1,95 en 1902; ces dernières proportions étaient calculées à l'aide de la population légale de 1901.

Les départements où l'on a enregistré en 1906 les plus fortes proportions de décès par rapport à la population légale sont : Lot, 2,38 %; Ardèche, 2,36; Bouches-du-Rhône, Calvados, 2,33; Seine-Inférieure, 2,30; Orne, Vaucluse, 2,27; Basses-Alpes, Hautes-Alpes, 2,26; Tarn-et-Garonne, 2,24; Jura, 2,22.

Les départements où la proportion des décès constatés en 1906 atteint les plus faibles valeurs sont : Landes, 1,59 pour 100 habitants; Creuse, Indre, 1,62; Allier, 1,63; Vienne, 1,64; Haute-Vienne, 1,65; Cher, 1,67; Corse, 1,71; Corrèze, 1,73; Loiret, Vendée, 1,75; Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, 1,77; Nord, 1,78.

Comme les années précédentes, le tableau II, page 400, dont les principaux résultats viennent d'être analysés, est une récapitulation provisoire d'états établis par les préfets d'après des tableaux statistiques qu'ont préparés les administrations communales. Depuis que l'on procède en France au dépouillement des actes de l'état civil, ce dépouillement a toujours été confié aux municipalités. Malheureusement, dans ces conditions, les statistiques ne sont pas suffisamment instructives; les rapports essentiels de mortalité, de natalité, de nuptialité, ne peuvent être déterminés qu'assez tard, tandis que l'analyse démographique ne dispose pas de renseignements assez détaillés pour l'étude des circonstances qui font varier ces rapports. Aussi, dans la plupart des pays étrangers, a-t-on substitué, au dépouillement local des documents d'état civil, un dépouillement central plus sûr et plus complet.

En France, les inquiétudes qu'éveille la baisse constante de la natalité rendant plus nécessaire que dans beaucoup d'autres pays une surveillance attentive des mouvements de l'état civil, il importe d'y introduire aussi les méthodes les plus perfectionnées : c'est



pourquoi l'administration a renoncé à réclamer des municipalités les statistiques nécessaires pour établir la situation démographique du pays. A partir de 1907 la charge de dépouiller les renseignements recueillis dans les bureaux d'état civil incombe à la Statistique générale de la France ; la centralisation des documents à dépouiller aura lieu tous les six mois. Il y a donc lieu d'espérer qu'après une période de mise en train, les résultats généraux du mouvement de la population de la France pourront être publiés au *Journal officiel* aussitôt après la fin de chaque semestre. Le dépouillement détaillé procédera par périodes quinquennales.

*Le conseiller d'Etat, directeur du travail,*  
Arthur FONTAINE.

---